

ACR 2020 : Mettre en place la Télémédecine dans son établissement

Fiche technique

Secteurs

Sanitaire et Médico-social

Public

Médecins, directeurs,
personnels soignants des
établissements

Lieux & dates

📍 Groupe 1

Appel d'offre en cours

Contexte

La télémédecine est définie réglementairement. Elle ouvre à de nouvelles pratiques médicales, en utilisant des technologies numériques.

La mise en oeuvre de cette pratique est une opportunité qui va répondre à l'amélioration des prestations délivrées par les établissements. Elle permettra d'améliorer l'accès aux soins mais aussi la qualité de la prise en charge.

Cette expertise apportée par des professionnels de santé facilite la continuité des soins dans les établissements accueillant des publics parfois isolés et/ou à mobilité réduite.

De plus, d'après les résultats de l'Enquête Emploi 2017 menée par Unifaf et son Observatoire, les établissements médico-sociaux rencontrent de réelles difficultés de recrutement et plus particulièrement des professionnels soignants : médecins généralistes, médecins spécialistes, orthophonistes etc. De nombreuses structures se retrouvent ainsi sans médecin rendant la prescription impossible notamment en cas d'urgence. Par ailleurs, les médecins traitant ont de plus en plus de difficultés à se déplacer dans les structures rendant le suivi médical irrégulier et compliqué à organiser.

Pour accompagner ses adhérents à l'émergence de ces nouvelles formes de pratiques médicales, Unifaf Sud et Corse souhaite mettre en place ce présent projet.

Objectifs

Cette action a comme objectif général de préparer les professionnels ayant le projet de télémédecine à appréhender les tenants et les aboutissants d'une telle pratique.

Cette action doit permettre à chaque participant de :

- ➡ connaître et savoir appliquer la réglementation en vigueur, et plus précisément le champ d'application de cette nouvelle pratique, sa prise en charge, sa valorisation financière, ses limites
- ➡ déterminer les équipements et les techniques nécessaires à cette pratique, savoir les utiliser
- ➡ définir l'organisation nécessaire à sa mise en oeuvre pour chacune des parties (l'expert, le patient, l'établissement, l'accompagnant)

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

Appel d'offre en cours

Contenu à venir